



Premier ministre

Service Communication

Hôtel de Matignon, le 15 novembre 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Seconde délibération sur l'amendement relatif à la défiscalisation de l'huile de palme

Jeudi 14 novembre, l'Assemblée nationale a voté, sans qu'une réelle discussion s'instaure, un report à 2026 de l'effacement de l'huile de palme de la liste des biocarburants, qui bénéficient d'un avantage fiscal.

Constatant l'absence d'un débat suffisant sur un sujet aussi important que l'huile de palme, le Premier ministre a demandé un second vote concernant la disposition votée hier soir par l'Assemblée nationale.

Cette seconde délibération permettra aux parlementaires de nourrir un débat à la hauteur de l'enjeu.

Contacts : 01 42 75 50 78/79 – communication@pm.gouv.fr